



République du Niger

Fraternité – Travail – Progrès

**MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Direction Générale du Développement Régional et Local

Direction des ONG et Associations de Développement

Email : dongadniger@gmail.com

**LISTE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA DEMANDE DE SIGNATURE DU
PROTOCOLE D'ACCORD TYPE 2022-2026**

La demande de signature du Protocole d'Accord Type (PAT) 2022-2026 composée des pièces ci-dessous est **déposée au secrétariat de la Direction des ONG/AD (DONGAD) :**

POUR L'ONG/D/ NIGERIENNE

- une demande adressée au Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire ;
- une copie de l'arrêté d'agrément délivré par le Ministre en charge de l'Intérieur;
- l'attestation de la publication de l'agrément dans le Journal Officiel de la République du Niger ;
- la liste des employés par projet de l'ONG/D avec indication des noms et prénoms, de la nationalité, du sexe, du poste occupé et de la date d'engagement de chacun d'eux ;
- la liste du personnel nigérien permanent avec indication des noms et prénoms, du sexe, du poste occupé et de la date d'engagement de chacun d'eux ;
- le programme pluri annuel d'activités sur au moins 3 ans ;
- le rapport d'activité de l'année précédente pour les ONG/D justifiant d'une existence légale d'au moins une année ;
- le Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale statutaire ou du Conseil d'Administration accompagné de la liste de présence à la dite assemblée ;
- l'attestation de localisation du siège au Niger, délivrée par les Directions Régionales ou Départementales et les services communaux de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire.